

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_187**

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par le Service des Sports et l'école primaire de Scionzier en date du 01 septembre 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver le parking de la Salle Polyvalente pour permettre le déroulement de l'enseignement lié au « Savoir Rouler A Vélo – SRAV » du service des sports de Scionzier.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, le stationnement sur le parking de la Salle Polyvalente sera réservé à la mise en place des séances pédagogiques « Savoir rouler à vélo » pour les classes de CM1 Les 17, 24 septembre 2026, 1er, 08, 15 octobre 2026 et le 3 décembre 2026 de 8h30 à 11h15 et de 13h30 à 15h45.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service des Sports de Scionzier.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 01/09/2026

Le Maire,

Sandra

